

Assemblée générale

Par LI, le 26/07/2019 à 17:24

Bonjour

Pourriez-vous m'éclairer sur quelque chose si un PDG est convoqué à une assemblée générale pour sa révocation peut-il mettre en place avant un plan de sauvegarde pour éviter cela??

Par morobar, le 27/07/2019 à 16:10

Bjr,

Ce n'est pas l'AG qui nomme le PDG mais le conseil d'administration.

Le PDG est révocable à tout instant et sans délais.

Par LI, le 27/07/2019 à 16:53

Merci de vôtre reponse

Le pdg a reçu par huissier une convocation pour une ag pour sa revocation Mais il veut mettre l'entreprise en plan de sauvegarde pour garder sa place... a til le droit

Par morobar, le 27/07/2019 à 16:59

Tant qu'il est PDG il a les pleins pouvoirs. Bis répétita, ce n'est pas une convocation an AG mais devant le CA qu'il a reçu.

SI ce PDG met en eoeuvre inutilement une proocédure collective, il en répondra sur ses deniers personnels.